

LE 14 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le quatorzième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt (14-04-2020) siégeant par voie de visioconférence et à huis clos sous la présidence du maire monsieur René Beauregard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

SONT PRÉSENTS à cette visioconférence :

Le maire monsieur René Beauregard

Les conseillers, madame Francine Vallières Juteau, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beauregard, messieurs Christian Marois et François Lamoureux et madame Johanne Desabrais. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame France Lagrandeur.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la secrétaire de l'enregistrer au procès-verbal.

2020-04-077

ADOPTION DU HUIS CLOS

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 et jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 :

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence

2020-04-078

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h.

2020-04-079

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

2- A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

B- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MARS 2020

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCE

- 5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Mars 2020
- 5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Mars 2020

6- ADMINISTRATION

- 6.1 Autorisation comptes à payer – Avril 2020
- 6.2 Suivi - Coop Au cœur du village
- 6.3 Ratification des mesures mises en place relativement à la pandémie
- 6.4 Adoption du Règlement no. 561-2020 modifiant le Règlement no. 558-2019 décrétant les taux d'imposition et les modalités d'imposition pour l'année 2020 : Taxes foncières et compensation

7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

- 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
 - 7.1.1 Secrétaire-trésorière
 - 7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement
 - 7.1.3 Protection incendie et Sûreté du Québec

8- VOIRIE MUNICIPALE

- 8.1 Appel d'offres #2020-02 – Abats-poussière 2020
- 8.2 Appel d'offres #2020-03 – Remplacement de ponceaux dans le 3^e Rang Ouest (Item reporté)

9- DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

- 10.1 Semaine des bénévoles – Marque de reconnaissance
- 10.2 Autorisation de signatures – Entente en matière de loisirs avec la ville de Waterloo

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2020-04-080

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉ par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

2020-04-081

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2020

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à huis clos le 31 mars 2020 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉ par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à huis clos, du 31 mars 2020 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisque la réunion est tenue à huis clos et par visioconférence, aucune question n'a été posée.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 MAMH : aide financière au projet d'étude de la MRC de La Haute-Yamaska pour la mise en commun des équipements, des infrastructures et des services en matière de loisir.
- 4.2 MTQ : aide financière confirmée pour le projet : réfection du 3^e Rang Ouest, dans le cadre du programme RIRL.
- 4.3 Courriel d'un citoyen : M. Jean-Thomas Bédard relativement aux changements climatiques.
- 4.4 Dissolution officielle de la Coalition du Pacte rural de Saint-Joachim-de-Shefford.
- 4.5 Sûreté du Québec de la MRC : mandat pendant la pandémie COVID-19.
- 4.6 Pouvoirs policiers en contexte d'urgence sanitaire.
- 4.7 MRC : mise en place du Comité stratégique de veille économique.
- 4.8 Hydro Québec : autorisation de déplacement professionnel.
- 4.9 Cooptel : ristourne d'un mois gratuit sur la facture de mai 2020.
- 4.10 Défi cycliste Desjardins au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier est reporté à l'an prochain.
- 4.11 MRC et CARTHU : Rappel des directives de la Santé publique concernant le fort achalandage sur le réseau cyclable de l'Estriade. Demande du respect de la distanciation sociale.
- 4.12 MRC : première rencontre le 2 avril 2020 du Comité stratégique de veille économique. Encourageons l'achat local. Le ministère de l'Économie et de l'Innovation remet 1 102 768\$ pour le fonds d'urgence aux entreprises sous forme de prêt sur le territoire de la MRC.
- 4.13 Municipalité de Roxton Pond : approbation pour le détournement de la circulation sur le Chemin Carey et le chemin Maxime lors des travaux de remplacement des ponceaux du 3^e Rang Ouest.
- 4.14 Playtec : confirmation de la date finale pour la livraison de jeux d'eau.
- 4.15 Courriel d'une citoyenne : Mme Chantal Loiselle remercie les membres du conseil et les employés municipaux pour les initiatives municipales prises dans le cadre de la COVID-19.
- 4.16 MRC : se départir des branches par la collecte des encombrants et des résidus de jardins dans les bacs bruns puisque le brûlage de branches est interdit afin de limiter les interventions des pompiers sur le terrain.

2020-04-082

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – DU 11 MARS AU 14 AVRIL 2020

Soumis au conseil : Rapport écrit portant sur les dépenses du 11 mars au 14 avril 2020 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière daté du 8 avril 2020, sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 11 mars et le 14 avril 2019.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2020-04-083

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL – DU 11 MARS AU 14 AVRIL 2020

Soumis au conseil : Rapport écrit portant sur les dépenses du 11 mars au 14 avril 2019, a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉ par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal daté du 8 avril 2020, sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 11 mars et le 14 avril 2020.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2020-04-084

AUTORISATION DES COMPTES À PAYER – AVRIL 2020

Soumis au conseil : Liste des comptes d'avril 2020.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les salaires payés durant le mois de mars 2020 sont ratifiés, soit du :

Dépôt #2000060 au dépôt #2000086 : **14 384.24\$**

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses effectuées et autorise le paiement des comptes dus, soit du :

Chèque #2000090 au chèque #2000108 : 174 258.40\$

Paiement par internet : 10 847.36\$

Comptes à payer pour avril 2020: **185 105.76\$**

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

SUIVI - COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Dépôt du budget prévisionnel et réel de janvier-février 2020.

2020-04-085

RATIFICATION DES MESURES MISES EN PLACE RELATIVEMENT À LA PANDÉMIE

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire pour une période additionnelle de dix jours soit jusqu'au 29 mars 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin ;

ATTENDU QU'afin de protéger la santé de sa population et du personnel municipal la municipalité a mis en place des conditions afin de minimiser les risques de propagation ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le conseil municipal ratifie et entérine par la présente les actions suivantes mises en place dans le cadre de la déclaration d'urgence sanitaire :

- Fermeture aux publics des bureaux administratifs de la municipalité depuis le 16 mars 2020 ;
- Invitation aux citoyens à communiquer avec l'administration municipale par téléphone et courriel ;
- Les services municipaux restent en place en respectant la distanciation ;
- Annulation de toutes les activités culturelles et sportives ;
- Annulation de toutes les locations des salles ;
- Fermeture des infrastructures pour jeux d'enfants, le terrain de pétanque, le terrain de soccer, le skate-park et la patinoire ;
- Appel téléphonique de tous nos citoyens de 70 ans et plus pour connaître leurs besoins, dont certains seront rappelés toutes les semaines à leurs demandes ;
- Disponibilité d'un employé municipal et d'un véhicule pour le service de réapprovisionnement en épicerie de la Coop Au cœur du village ;
- Disponibilité d'un employé municipal pour le service de livraison d'épicerie en collaboration avec le dépanneur de la Coop Au cœur du village pour toutes les personnes de 70 ans et plus et ceux devant obligatoirement demeurer en quarantaine ;
- Envoie d'un Messenger Édition spécial COVID-19 à tous nos citoyens pour les aviser des démarches entreprises et réalisées par la municipalité.

QUE ces actions demeurent en place jusqu'à nouvel ordre du gouvernement ou de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 561-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 558-2019 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION ET LES MODALITÉS D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2020 : TAXES FONCIÈRES ET COMPENSATION

ATTENDU QUE le règlement no. 558-2019, *décrétant les taux d'imposition et les modalités d'imposition pour l'année 2020 : Taxes foncières et compensation*, prévoit à l'article 6 un taux d'intérêt fixé à 12 % applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford ;

ATTENDU QUE ce conseil a adopté la résolution no. 2020-03E-075 modifiant le taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la municipalité, dans le cadre de la situation particulière de la pandémie du COVID-19 ;

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du projet de ce règlement ont été donnés à la séance extraordinaire du 31 mars 2020 ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais
DUMENT APPUYÉ par Christian Marois
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil adopte le « *Règlement no. 561-2020 modifiant le règlement no 558-2019* ».

QUE copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

RÈGLEMENT NO. 561-2020
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 558-2019 DÉCRÉTANT LES TAUX
D'IMPOSITION ET LES MODALITÉS D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2020 :
TAXES FONCIÈRES ET COMPENSATIONS

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 558-2019, *décrétant les taux d'imposition et les modalités d'imposition pour l'année 2020 : Taxes foncières et compensation*, prévoit à l'article 6 un taux d'intérêt fixé à 12 % applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a adopté la résolution no. 2020-03E-075 modifiant le taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la municipalité, dans le cadre de la situation particulière de la pandémie du COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion et dépôt du projet de ce règlement ont été donnés à la séance extraordinaire du 31 mars 2020 ;

À CES CAUSES, IL A ÉTÉ ORDONNÉ ET STATUÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD ET LEDIT CONSEIL ORDONNE ET STATUE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT AINSI QU'IL SUIT, À SAVOIR :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : ABROGATION DE L'ARTICLE 6

Que l'article 6 du Règlement no. 558-2019, *décrétant les taux d'imposition et les modalités d'imposition pour l'année 2020 : Taxes foncières et compensation*, soit abrogée.

ARTICLE 3 : DÉTERMINATION DU TAUX D'INTÉRÊT

Que le taux d'intérêt sera déterminé par résolution pour les prochaines années.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

France Lagrandeur, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

René Beaugard
Maire

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :
RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

- CPTAQ Dossier no 425457: demande de Bertrand Ostiguy inc. pour la poursuite de l'exploitation d'une sablière gravière sur une partie du lot 3 988 034 et du lot 4 284 972. Le 16 janvier, un délai de 30 jours avait été accordé pour le dépôt d'informations supplémentaires. En conséquence la Commission suspend l'étude du dossier jusqu'au 1^{er} juillet 2020.
- CPTAQ Dossier 425468 : Pierre Schinck. Demande de révision d'un avis de non-conformité. Des observations écrites supplémentaires peuvent parvenir à la Commission jusqu'au 8 avril 2020.
- CPTAQ Dossier 426075 : Ferme Gilles et Danielle Fontaine senc. Demande pour poursuivre l'exploitation d'extraction de galets, d'une superficie de 1,42 hectare sur une partie du lot 3 988 130. Le compte rendu de la demande et orientation préliminaire autorise la poursuite de l'extraction de galets pour une période de 5 ans et sous conditions particulières incluant un dépôt de garantie.
- CPTAQ Dossier 425468 : Pierre Schinck. Compte tenu des restrictions imposées par la pandémie de Covid 19, un délai additionnel jusqu'au 10 juillet est accordé pour permettre de faire parvenir des documents requis.
- CPTAQ Dossier 425457 : demande de Bertrand Ostiguy inc. Le compte rendu de la demande et orientation préliminaire autorise avec conditions, l'exploitation d'une sablière gravière sur une partie du lot 3 988 034 et du lot 4 284 972 pour une période de 5 ans, avec conditions préalables d'un dépôt de garantie.

INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois.

PROTECTION INCENDIE ET SÛRETÉ DU QUÉBEC

- Les opérations du Service de sécurité incendie régional demeurent efficaces à la suite de procédures opérationnelles en place pour protéger le personnel et la population suite à la pandémie du Covid-19.
- Le Service de sécurité incendie avec la ville de Waterloo offre un service téléphonique d'information et de bienveillance en dehors des heures régulières du bureau municipal pour les citoyens.
- Le Service de prévention incendie de Waterloo demande de ne plus délivrer de permis de brûlage pour éviter au maximum les déplacements du personnel dans le but de limiter leur exposition possible au virus.

2020-04-087

APPEL D'OFFRES #2020-02 – ABAT-POUSSIÈRE 2020

Document soumis: Projet d'Appel d'offres #2020-02 pour abat-poussière, en date d'avril 2020.

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte le cahier d'Appel d'offres #2020-02 pour abat-poussière tel que préparé afin d'obtenir des prix sur invitation.

QUE ce conseil mandate la directrice générale pour transmettre les invitations aux entreprises spécialisées dans ce domaine.

QUE ce conseil demande des prix basés sur une quantité approximative de CENT QUARANTE-QUATRE MILLE (144 000) LITRES de CHLORURE DE CALCIUM 35% ET/OU MAGNÉSIUM LIQUIDE EN SOLUTION 35%.

QUE la quantité nécessaire peut excéder ou être moindre que la quantité prévue.

QUE les entreprises invitées devront fournir une garantie de soumission au montant de 1 000\$ et une garantie d'exécution au montant de 5 000\$.

QUE ce conseil nomme l'inspecteur municipal, monsieur Marco Dubois, la personne responsable pour fournir toutes informations concernant le présent appel d'offres et tout soumissionnaire doit s'adresser à ce seul responsable pour obtenir toute précision relativement à l'appel d'offres, conformément au règlement portant sur la gestion contractuelle de la municipalité.

QUE les offres de prix seront reçues jusqu'au mardi 5 mai 2020 à 14 heures et ouvertes le même jour après l'heure de clôture.

QU' un rapport sera déposé au conseil qui en prendra connaissance à une séance ultérieure.

APPEL D'OFFRES #2020-03 – REMPLACEMENT DE PONCEAUX DANS LE 3^e RANG OUEST

Item reporté.

2020-04-088

SEMAINE DES BÉNÉVOLES – MARQUE DE RECONNAISSANCE

ATTENDU QUE la semaine de l'action bénévole a lieu du 19 au 25 avril 2020 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance du bénévolat et désire souligner l'implication de plusieurs personnes dans différentes activités de la municipalité durant l'année 2019 ;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil désire transmettre une lettre de remerciement à chacun des bénévoles, incluant un certificat cadeau d'une valeur de 25\$, comme marque de reconnaissance envers leur implication dans les organismes de la municipalité.

QUE ce certificat cadeau est applicable sur les produits en vente au dépanneur de la Coop Au cœur du village, à l'exclusion de l'essence.

2020-04-089

AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE LOISIRS AVEC LA VILLE DE WATERLOO

Soumis au conseil : nouveau protocole d'entente en matière de loisirs avec la Ville de Waterloo.

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale en loisirs avec la Ville de Waterloo prend fin le 31 août 2020 ;

ATTENDU QUE la Ville de Waterloo possède des infrastructures de sport et de loisirs qu'elle désire mettre à la disposition des citoyens de Saint-Joachim-de-Shefford ;

ATTENDU QUE la Ville de Waterloo propose une entente de loisirs pour les trois (3) prochaines années, et ce, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2023 ;

ATTENDU QUE le protocole d'entente soumis confirme l'état des négociations de part et d'autre ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte le protocole d'entente avec la Ville de Waterloo pour les activités offertes par les loisirs de la Ville et par les organismes partenaires qui utilisent les infrastructures municipales, et ce, au même tarif que les résidents de Waterloo.

QUE la durée de l'entente est de trois (3) ans, débutant le 1^{er} septembre 2020, et ce, jusqu'au 31 août 2023.

QUE ce conseil convient que la participation financière annuelle à verser à la Ville de Waterloo pour l'année 2020-2021 est de 18 519.30\$ laquelle sera indexée chaque année selon l'indice des prix à la consommation (article 8 de l'entente) et payable le 1^{er} mars de chacune des années.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document donnant effet aux présentes pour et au nom de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisque la réunion est tenue à huis clos et par visioconférence, aucune question n'est posée.

2020-04-090

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 20 h 45.

France Lagrandeur
Directrice générale
Secrétaire de l'assemblée

René Beaugard
Maire

« Je, René Beaugard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».